
Acquisition d'un broyeur multi-végétaux

Auteur :

[Voir le site internet](#)

Pierre Bigot

pierre.bigot@mayennecommunaute.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Depuis 2009, la Communauté de communes Le Horps Lassay (CCHL) est engagée dans un programme local de prévention des déchets.

Pour la gestion de ses déchets verts, la CCHL ne dispose pas d'une plateforme de compostage. Les déchets verts collectés en déchèterie sont acheminés et traités sur la plateforme de compostage d'une collectivité voisine.

Fin 2012, les tonnages de déchets verts en déchèterie étant en constante augmentation, la CCHL a décidé d'acquérir un broyeur.

Dans un premier temps, ce broyeur sera utilisé par les agents intercommunaux pour le broyage des branchages déposés en déchèterie puis mis à disposition des communes du territoire pour le broyage de leur taille.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Réduire la production de déchets verts
- Limiter les rotations vers la plateforme de compostage
- Promouvoir l'utilisation du paillage (et ainsi diminuer les consommations d'eau et l'utilisation de produits phytosanitaires)
- Sensibiliser les collectivités à la prévention des déchets
- Montrer l'exemple aux habitants dans la prévention des déchets et notamment végétaux
- Evoluer vers une gestion individuelle des déchets verts par les foyers
- Evoluer vers des politiques de gestion différenciée des espaces verts
- Proposer une alternative au brûlage

Résultats quantitatifs

Le nombre de rotations de la benne déchets verts en déchèterie a diminué de 8 % en 2013 par rapport à 2012.

Depuis mai 2013, le broyeur a été utilisé 43 heures.

3 des 9 collectivités pouvant emprunter le broyeur l'ont au moins utilisé une fois.

Résultats qualitatifs

L'ensemble des agents des espaces verts des collectivités du territoire ont participé à une demi-journée de démonstrations et formation autour du broyeur (présence d'au moins un référent par commune). Différents points ont été abordés lors de cette formation :

- les règles de sécurité à respecter ;

- le fonctionnement, l'utilisation et l'entretien du matériel ;
- une sensibilisation à la prévention des déchets et au paillage.

Des agents d'une autre communauté de communes sont venus assister à une démonstration du broyeur.

Tout le paillage produit en déchèterie et mis à disposition des usagers a été utilisé.

MISE EN OEUVRE

Planning

Avril 2012 : Etude sur l'évolution des tonnages de déchets verts en déchèteries et des coûts engendrés.

Mai 2012 : Etude sur les solutions possibles : l'achat d'un broyeur est la solution retenue et validée par le Conseil communautaire.

Novembre 2012 : Lancement du marché.

Février 2013 : Analyse des offres, attribution du marché et notifications.

Avril 2013 : Livraison du broyeur et formation pour les agents des différentes collectivités à l'utilisation, aux règles de sécurité et aux intérêts de ce matériel.

Mai 2013 : Envoi à chaque collectivité d'un règlement d'utilisation du broyeur et d'une convention pour l'emprunt du broyeur.

Mai-juin 2013 : Installation d'une plateforme de broyage au sein d'une des deux déchèteries (la seconde déchèterie sera équipée d'une même plateforme lors de travaux prévus en 2014-2015).

Août 2013 : Réalisation d'animations pour la promotion du paillage.

De juin 2013 à mars 2014 : 9 utilisations du broyeur. Après chaque utilisation, les agents en charge du broyeur complètent une fiche de suivi (temps d'utilisation, volume de branchages broyés, difficultés rencontrées...).

Novembre 2013 : Réalisation d'une démonstration du broyeur dans une commune afin de promouvoir son utilisation auprès d'autres collectivités.

Moyens humains

Réalisation de l'étude et des critères de choix pour l'acquisition du broyeur : 2 ETP pendant 15 jours en 2012-2013

Rédaction de la convention, du règlement et de la fiche de suivi + envoi aux collectivités et suivi des retours : 40h en 2013

Première mise à disposition pour chaque collectivité : 1 ou 2 ETP pendant un jour

Entretien : 25h en 2013

Moyens financiers

Achat du broyeur par la CCHL : 17 760 € HT dont ;

- 8880 € de subvention de l'ADEME (50 % de l'investissement)
- 5328 € de subvention de la région au travers du CTU (30 % de l'investissement)
- 3552 € d'autofinancement de la CCHL

Assurance : 242 €/an

Le broyeur est mis à disposition des collectivités gratuitement. Elles ont seulement à leur charge les frais de carburant.

Moyens techniques

Le transport du broyeur nécessite :

- un véhicule tractant dont le poids doit être supérieur au poids du broyeur soit 2 T 560;
- le permis EB.

Une formation a été délivrée à chaque utilisateur et le sera à nouveau pour tout nouvel utilisateur par l'agent de la CCHL habilité. Un ou deux agents sont mis à disposition des communes lors du premier prêt.

La commune utilisatrice s'engage à faire le plein du réservoir avant restitution à la CCHL.

Les EPI (gants, lunettes, casque) sont à la charge des utilisateurs ou bien prêtés par la CCHL si besoin.

L'entretien du broyeur est réalisé par les agents de la communauté de communes.

Partenaires mobilisés

Les élus et agents des communes et du SIVOM en charge de l'entretien des espaces verts sur une partie du territoire.

L'ADEME et la Région pour le financement.

Anne-Marie Nageleisen, animatrice (de l'association "Le Potager en Carrés") pour les animations compostage/paillage.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Cette action peut être reproduite par d'autres collectivités qui cherchent à maîtriser les apports de déchets verts en déchèterie et les coûts engendrés. Elle peut même être adaptée : prêt à des professionnels d'entretien de jardin, à des établissements publics (EHPAD...)...

Difficultés rencontrées

Cette action a déjà été réalisée par d'autres communautés de communes.

Cependant, deux actions peuvent nous différencier :

- la mise à disposition gratuite du broyeur pour les communes.
- la possibilité pour les communes d'emprunter le broyeur afin de faire une opération ponctuelle de broyage des déchets verts pour les habitants et de promotion du paillage.

Recommandations éventuelles

Associer les futurs utilisateurs aux choix du matériel.

Choisir un matériel de qualité.

Ne pas négliger la promotion du paillage à destination des usagers et aussi des agents des espaces verts.

Mots clés

RECYCLAGE DES DECHETS | IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT | BROYEUR | MENAGE | ADMINISTRATION PUBLIQUE | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Avril 2014

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Direction régionale